

Sommaire

Services

La fiche de paramétrage DSN 2025.....	1
Les guides disponibles.....	2
Un nouveau site d'offres d'emploi.....	4
Les dispositifs pour votre apprenti.....	4

Santé

L'affiliation santé en ligne.....	2
La carte de tiers payant 2025.....	3

Prévoyance

L'assurance de prêt immobilier.....	3
La décote 2025.....	5
Évolution des règlements prévoyance.....	5

Dans ce numéro

- **Recrutement d'un nouveau salarié** : Déclarez son embauche en quelques clics en vous connectant à votre Compte entreprise. C'est simple et rapide !
- **Évolutions des règlements de prévoyance** : À compter du 1^{er} janvier 2025, la clause de désignation standard des prestations décès sera modifiée. Pour désigner son concubin comme bénéficiaire du capital décès, il faudra remplir un formulaire le stipulant.
- **Tarif du régime de prévoyance** : IRP AUTO s'engage à réduire les augmentations de cotisation du régime professionnel obligatoire de prévoyance (RPO) avec une décote de 15 % sur le tarif de base, témoignant de notre engagement d'équilibrer la cotisation à la sinistralité.
- **Découvrez JobToMove** : Cette nouvelle plateforme d'offres d'emploi pour les professionnels des services de l'automobile répond encore mieux aux besoins de recrutement des entreprises de la Branche.
Bonne lecture !

Suivez-nous sur [Linked in](#)

Services

DSN : téléchargez votre nouvelle fiche de paramétrage

Votre nouvelle fiche de paramétrage 2025 sera prochainement disponible sur votre Compte entreprise IRP AUTO et sur net-entreprises. Si votre paie est gérée par un tiers comptable, n'oubliez pas de lui transmettre cette information.

■ Mettez à jour votre logiciel de paie

Une nouvelle fiche de paramétrage 2025 sera bientôt accessible sur votre Compte entreprise : rubrique « Cotisation », « Consultation de vos DSN ». Vous pourrez également la consulter sur le site net-entreprises.fr. Pour garantir le bon traitement de votre DSN en 2025, nous vous conseillons de mettre à jour votre logiciel de paie dès que possible, et au plus tard pour votre DSN de janvier 2025.



Pour télécharger la nouvelle fiche de paramétrage 2025, rendez-vous prochainement sur votre Compte entreprise.



Santé

Mutuelle : déclarez vos salariés dès l'embauche

Vous recrutez prochainement un nouveau salarié ? Déclarez son embauche en quelques clics en vous connectant à votre Compte entreprise. Simple et rapide, plus besoin de déclaration papier !

■ Découvrez la nouvelle version de l'affiliation santé en ligne

Si vous bénéficiez d'un contrat santé IRP AUTO, avec la version optimisée de l'affiliation en ligne¹ vous déclarez l'arrivée prochaine d'un salarié directement sur votre Compte entreprise. Cette anticipation de l'affiliation permet à votre futur collaborateur de compléter son affiliation santé en toute autonomie sur son Compte personnel, assurant ainsi sa couverture dès son premier jour de présence. Veuillez noter que cette démarche ne vous dispense pas de le déclarer lors de votre DSN mensuelle.



■ Des avantages pour vous et votre salarié

- ✓ **Facile** : vous validez l'affiliation² réalisée par votre salarié et disposez des informations pour gérer sa paie.
- ✓ **Sécurisé** : toutes les informations sont transmises directement par votre salarié à partir de son Compte personnel, un espace 100 % sécurisé.
- ✓ **Simple et rapide** : votre salarié bénéficie rapidement des services santé. Sa carte de tiers payant est mise à sa disposition sur son Compte personnel et l'application mobile quelques jours après votre validation.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



Services



Des guides pour faciliter vos démarches

Pour vous accompagner dans l'utilisation des services IRP AUTO et vous faire gagner du temps, différents supports sont à votre disposition dans votre Compte entreprise. N'oubliez pas de consulter régulièrement la rubrique « Aide et tutoriels », enrichie fréquemment !

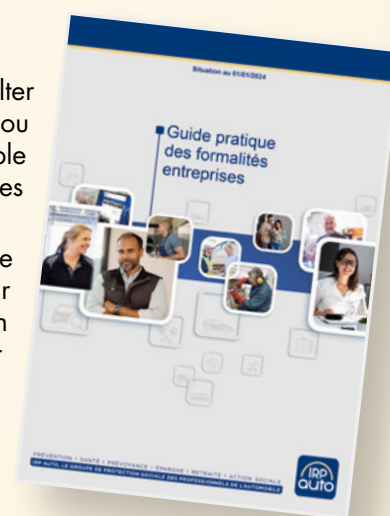
■ Guides, fiches pratiques, tutoriels vidéo : choisissez votre support !

Vous souhaitez gérer les affiliations santé de vos salariés³, suivre un arrêt de travail, consulter vos contrats, déclarer un décès, régler vos cotisations en ligne avec le prélèvement SEPA ou donner délégation à votre comptable ? Pensez à la rubrique « Aide et tutoriels » : accessible depuis votre Compte entreprise, elle vous fournit des informations pédagogiques sur tous ces sujets.

Vous y retrouverez de bonnes pratiques pour gérer votre protection sociale, grâce à une variété de guides, tutoriels et fiches pratiques. Ces supports sont régulièrement mis à jour pour intégrer les dernières nouveautés. Et en janvier, vous découvrirez la nouvelle version du *Guide des formalités 2025*. Pour vos démarches administratives, pensez à consulter régulièrement cette rubrique !



Pour découvrir les supports, connectez-vous à votre Compte entreprise.



¹ Ce service concerne exclusivement les nouveaux salariés non présents dans les effectifs de l'entreprise.

² Selon la situation du salarié, vous pouvez valider sa demande de dispense.

³ Selon contrats.



Santé



Les cartes de tiers payant 2025 bientôt disponibles



Si vous avez souscrit à un contrat santé collectif, vos salariés recevront très prochainement leur carte de tiers payant 2025.

Vos salariés affiliés à la mutuelle IRP AUTO recevront leur carte de tiers payant 2025, par courrier à leur domicile, au plus tard le 31 décembre. La version dématérialisée, accessible depuis l'application mobile IRP AUTO Santé, sera quant à elle mise à jour automatiquement le 1^{er} janvier. Partagez-leur cette information !



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com.



■ Hausse du prix des consultations médicales

À partir du 22 décembre, le tarif d'une visite chez le généraliste coûtera 30 €, contre 26,50 € actuellement. La Sécurité sociale remboursera 19 € et la mutuelle 9 €. Cette hausse est prise en charge par la Sécurité sociale et IRP AUTO⁴ ; le patient ne paiera que la participation forfaitaire de 2 €⁵.

Conformément à l'accord signé entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux le 4 juin 2024, d'autres augmentations de tarifs suivront. Par exemple, pour les enfants de moins de 6 ans, le coût de la consultation passera à 35 €, contre 31,50 € actuellement.

Prévoyance



Assurance de prêt immobilier : jusqu'à 10 000 € d'économies

Vous avez un projet immobilier en vue ou êtes déjà propriétaire ? Des solutions s'offrent à vous et vos salariés pour optimiser le coût du prêt. Avec IRP AUTO Emprunteur, vous et vos salariés pouvez économiser jusqu'à 50 % du coût total de votre assurance de prêt.

■ 4 bonnes raisons de choisir l'offre IRP AUTO Emprunteur

- ✓ **Économies importantes** : jusqu'à 10 000 € à la clé.
- ✓ **Meilleures garanties** : un niveau de couverture au moins équivalent à celui proposé par votre banque.
- ✓ **Simplicité des démarches** : nous nous chargeons de toutes les démarches à accomplir auprès de votre banque !
- ✓ **Adhésion rapide** : la souscription se fait facilement en ligne.



« Avec IRP AUTO Emprunteur, j'économise 40 % du coût total de l'assurance de mon crédit immobilier tout en étant bien accompagné et parfaitement couvert. Je ne peux que recommander la prestation qui gagnerait vraiment à être connue de tous les professionnels de l'automobile. »

.....
Étienne MICHELET, responsable des activités mobilités et électrification au sein d'Emil Frey France, Chasseneuil-du-Poitou (Vienne).



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



⁴ Si vous bénéficiez d'un contrat santé IRP AUTO et que le généraliste consulté est déclaré comme médecin traitant.

⁵ La Sécurité sociale applique dans la majorité des cas une participation forfaitaire comprise entre 2 et 3 € sur les consultations ou actes réalisés par un médecin, sur les examens radiologiques et les analyses de biologie médicale.

⁶ Logement principal ou secondaire, garage, terrain, investissement locatif. Le montant minimum des prêts assurés est de 17 000€.

⁷ Changement d'assurance sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 01/08/2024 : Pour un couple de 34 ans, employé, non-fumeur, assuré chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, empruntant 220 000 € au taux de 4 % sur une durée de 20 ans. Coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 17 840 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,54 % pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur IRP AUTO : 7 733 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,23 % pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 €.



Services



Un recrutement à venir ? Découvrez le nouveau site d'emploi JobToMove

JobToMove est la nouvelle plateforme d'offres d'emploi pour les professionnels des services de l'automobile. Gratuite et moderne, elle permet de répondre toujours mieux aux besoins de recrutement des entreprises de la Branche.

■ Pourquoi choisir JobToMove ?

L'interface intuitive de JobToMove met en relation directement les candidats et les recruteurs afin de fluidifier le processus de recrutement. Pour déposer votre annonce, créez votre espace recruteur en quelques clics.

Quel que soit le type de contrat recherché (stage, apprentissage, intérim, CDD, CDI), vous analysez facilement les candidatures reçues, vous enregistrez les profils de candidats qui vous intéressent et signalez facilement les CV sélectionnés. Vous pouvez aussi être alerté quand un nouveau CV répondant à vos critères est proposé.



Pour découvrir la plateforme des emplois de la mobilité, rendez-vous sur www.jobtomove.fr.



Services



Accompagnez votre apprenti

L'un de vos salariés est en contrat d'apprentissage ? Présentez-lui les dispositifs proposés par IRP AUTO.



■ Un coup de pouce financier

IRP AUTO propose de nombreuses solutions aux apprentis pour les aider à financer leurs études, leur permis de conduire et même leurs loisirs et leurs vacances. Tous leurs avantages exclusifs sont disponibles sur leur Espace Aides et Avantages, accessible depuis leur Compte personnel IRP AUTO. N'hésitez pas à leur relayer ces informations !

■ Des e-learning, des fiches et des quiz pour réviser son programme PSE

Le module d'enseignement Prévention santé environnement (PSE) est obligatoire dans les formations de CAP et de Bac Pro. Son principal objectif est de sensibiliser les élèves aux enjeux de la sécurité, de la santé au travail, ainsi qu'à la préservation de l'environnement. Ce module permet également de développer des compétences essentielles pour maîtriser les risques professionnels et personnels.

En se connectant à son Espace Solidarité-Prévention, accessible depuis son Compte personnel IRP AUTO, votre apprenti pourra profiter de ressources variées : e-learning, fiches pratiques et quiz pour évaluer ses connaissances et préparer efficacement ses examens de PSE.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



Prévoyance



Régime de prévoyance (RPO) : Décote fixée à 15 % en 2024

IRP AUTO poursuit les mesures de maîtrise des charges liées au régime professionnel obligatoire de prévoyance (RPO). En 2025, la décote est fixée à 15 % sur le tarif de base. Cette décision, qui représente une augmentation mesurée, témoigne de notre engagement d'équilibrer la cotisation à la sinistralité.

Taux d'appel des cotisations en 2025, en % du salaire brut (limité à 4 fois le plafond de la Sécurité sociale).

Garanties	ouvriers, employés, apprentis, jeunes sous contrat de formation en alternance <i>Article 4a du Règlement général</i>		agents de maîtrise <i>Article 4b du Règlement général</i>		cadres <i>Article 4c du Règlement général</i>	
	salarié	employeur	salarié	employeur	salarié	employeur
	Incapacité totale et temporaire de travail	0,20 %	-	0,23 %	-	0,10 %
Maladie de longue durée	0,05 %	0,27 %	0,08 %	0,37 %	0,07 %	0,20 %
Invalidité	0,10 %	0,55 %	0,14 %	0,61 %	0,11 %	0,37 %
Décès	0,07 %	0,37 %	0,09 %	0,41 %	0,09 %	0,28 %
Rente conjoint survivant	0,02 %	0,12 %	-	-	-	-
Rente éducation	-	-	0,03 %	0,14 %	0,03 %	0,08 %
Répartition des cotisations	0,44 %	1,31 %	0,57 %	1,53 %	0,40 %	0,93 %
Total des cotisations	1,75 %		2,10 %		1,33 %	

Taux de cotisation en % du plafond de la Sécurité sociale

Capital de fin de carrière	-	1,25 %	-	1,25 %	-	1,25 %
----------------------------	---	--------	---	--------	---	--------



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irk-auto.com



Prévoyance



Décès : évolution pour les concubins

À compter du 1^{er} janvier 2025, les règlements de prévoyance évoluent. Dans le cadre de la clause de désignation standard des prestations décès, le conjoint désigne exclusivement le conjoint marié ou pacsé.

Les changements

Pour qu'un concubin puisse bénéficier du capital décès, il est désormais nécessaire de le désigner nominativement. Toutes les personnes concernées par cette situation familiale doivent compléter une clause de désignation particulière.

Nous vous encourageons à informer vos salariés de ce changement des contrats prévoyance IRP AUTO. Si la clause particulière n'est pas transmise à IRP AUTO, la clause standard sera appliquée en cas de décès. Dans ce cas, le capital décès sera alors versé aux ayants droit selon l'ordre successoral.

À noter : seules les personnes mariées ou pacsées peuvent prétendre au versement d'une rente de conjoint. De même, l'allocation d'obsèques en cas du décès du conjoint sera versée uniquement aux salariés mariés ou pacsés.

Comment faire ?

Pour les personnes qui souhaitent que leur concubin bénéficie du capital décès, une fiche explicative est à disposition pour les aider à remplir une clause de désignation particulière. Il suffit ensuite de :

- télécharger, compléter et signer le formulaire,
- joindre la copie recto verso de la carte d'identité du titulaire du contrat,
- les adresser par courrier à Groupe IRP AUTO - Désignation de bénéficiaires - 8, rue P.-A.-Chadouteau - CS 70000 - 16909 Angoulême cedex 9.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irk-auto.com

